

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2023

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR LA PRATIQUE DE TESTS INDIVIDUELS
ET STATISTIQUES - (N° 1903)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 2

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 6° D'un représentant du Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Assurer la représentation du conseiller juridique pour le Gouvernement.